

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 461

19 février 2015

SOMMAIRE

4Finance Lux S.à r.l.	22105	IIF Int'l Airport Acquisitions (Canada) S.à r.l.	22127
Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l.	22090	Kennedy SA	22082
AI European Holdings S.à r.l.	22088	Luxidea S.A.	22083
AI International Chemicals S.à r.l.	22100	Magic Newco 4 S.à r.l.	22083
AI International Parent S.à r.l.	22117	Mondrion Développement S.A.	22114
AI International, s.à r.l.	22120	Monopolka Sàrl	22124
Alego S.A.	22116	NGP ETP Holdings S.à r.l.	22103
Augustus International S.à r.l.	22102	Real Estate & Building Company S.A.	22093
Barclays Pelleas Investments S.à r.l.	22098	Scheine Gaart S.A.	22092
Danube Capital SA	22111	SJ Properties Aubervilliers DebtCo Lux S.C.A.	22106
EBDO S.A.	22095	Sport Engineering and Consulting S.à r.l.	22110
Estate Management and Financial Solutions S.A.	22128	Sunrise Green Technologies SA	22119
First Financial S.A.	22082	Wefi S.A.	22084
Fläkt Woods Holding S.à r.l.	22107	Würth Reinsurance Company S.A.	22085
Folinvest S.A.	22082	ZIM Asia Maritime Company S.à r.l.	22086
FS Invest S.à r.l.	22082	ZIM China Maritime Company S.à r.l.	22125
I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l.	22083	ZIM Europa Maritime Company S.à r.l. ..	22122
I.E. Lux Berlin n° 2 S. à r.l.	22083		

First Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 82.419.

Par lettre datée du 9 octobre 2014, SERVICAC, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social 9bis rue Basse, L-4963 CLEMENCY, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B161.446 a informé les actionnaires de la société de sa démission de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet au 9 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRST FINANCIAL S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015009741/13.

(150011702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Folinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 118.491.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 06 janvier 2015

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 18 rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 janvier 2015.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015009745/13.

(150011377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 612.011.800,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 107.851.

Il résulte d'un changement d'adresse que les actionnaires EQT III LIMITED et EQT IV LIMITED ont comme siège social: Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Marielle Stijger
Gérant A*

Référence de publication: 2015009749/14.

(150011051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Kennedy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 144.901.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 décembre 2014

Première résolution

Démission de deux administrateurs

Monsieur Marc ASSA, demeurant à L-7303 STEINSEI, au 9, rue des Noyers démissionne de ses fonctions d'administrateur en date du 12 décembre 2014

Monsieur Victor ELVINGER, demeurant à L1461 Luxembourg, au 31, rue d'Eich démissionne de ses fonctions d'administrateur en date du 12 décembre 2014

Référence de publication: 2015009891/14.

(150010617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.500.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.754.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance

Il résulte d'une décision du conseil de gérance que le siège social de la Société est transféré au 39, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009833/13.

(150010720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

I.E. Lux Berlin n° 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.749.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance

Il résulte d'une décision du conseil de gérance que le siège social de la Société est transféré au 39, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009834/13.

(150010719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Magic Newco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.550,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 167.487.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 755 du 22 mars 2012.
Les comptes annuels de la Société au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Magic Newco 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015009954/14.

(150010635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Luxidea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 83.325.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Pour: LUXIDEA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015009949/14.

(150011491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Wefi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg B 146.390.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «WEFI S.A.», constituée le 28 mai 2009, par devant le notaire Me Roger ARENSDORFF, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro RC B 146390 et publiée au Mémorial C n° 1220 du 24 juin 2009..

L'assemblée désigne Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Marilyn KRECKE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mr Gianpiero SADDI, précité.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée par les membres du bureau et certifiée exacte par le scrutateur, que les soixante-dix (70) actions, d'une valeur nominale de mille (1000) EUR chacune, constituant l'intégralité du capital social de soixante-dix mille (70.000,-) EUR sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, ainsi que celles des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social de la Société

2. Modification de l'article 4 comme suit:

«La Société a pour objet social de fournir des services en tant que conseiller économique, la fourniture de services d'assistance et d'aide aux gérants et administrateurs des sociétés ainsi que la prestation de tous les services y liés directement et indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»

3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris ensuite à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 4 relatif à l'objet social de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet social de fournir des services en tant que conseiller économique, la fourniture de services d'assistance et d'aide aux gérants et administrateurs des sociétés ainsi que la prestation de tous les services y liés directement et indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ EUR 1400.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/583. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010306/80.

(150011221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Würth Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 46.463.

Im Jahre zwei tausend und vierzehn, am zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, amtierend in rechtmäßiger Vertretung seines derzeit unabhömmlichen Kollegen Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welcher dessen ungeachtet Aufbewahrer hiesiger Urkunde bleibt.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft REINHOLD WÜRTH HOLDING GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-74653 Künzelsau (Deutschland), 10 Maienweg,

hier vertreten durch Frau Flora Gibert, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erteilt in Luxemburg am 20. November 2014 welche, von der Partei und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, der gegenwärtigen Urkunde beigelegt bleibt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen

Die Erschienene ist alleiniger Gesellschafter der Aktiengesellschaft "WÜRTH REINSURANCE COMPANY S.A.", mit Sitz in L-2146 Luxembourg, 74, Rue de Merl, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 46.463, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen am 4. Januar 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 154 vom 21. April 1994.

Die Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, bat sodann den Notar folgende Beschlüsse urkundlich aufzunehmen:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital um EUR 200.000,- (zweihunderttausend Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 3.000.000,- (drei Millionen Euro) auf einen Betrag von EUR 3.200.000,- (drei Millionen zweihunderttausend Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 200 (zwei hundert) neuen Aktien im Nennwert von je EUR 1.000,- (ein tausend Euro), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Aktien.

Zeichnung - Einzahlung

Sodann erklärt die Erschienene, vorbenannt und vertreten wie eingangs erwähnt, die Kapitalerhöhung zu zeichnen und zu 100% (hundert Prozent) einzuzahlen durch Überweisung auf ein Konto der Gesellschaft, so dass der Betrag von EUR 200.000,- (zweihunderttausend Euro) ab sofort der vorbenannten Aktiengesellschaft WÜRTH REINSURANCE COMPANY S.A. zur freien Verfügung steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

Zweite Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschließt der alleinige Gesellschafter Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 3.200.000,- (drei Millionen zwei hundert tausend Euro) eingeteilt in 3.200 (dreitausendzwei hundert) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000,- (Eintausend Euro) pro Aktie."

Kosten

Die Auslagen, Arbeitsaufwand oder Kosten der Gesellschaft für die vorliegende Urkunde belaufen sich auf ungefähr EUR 1.600,- (eintausendsechshundert Euro).

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg zum oben genannten Datum.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, unterzeichnete dieselbe, vertreten wie eingangs erwähnt, mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde.

Unterzeichnet: F. GIBERT, J. SECKLER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60013. Reçu soixante-quinze euros (75.- €.)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Signée par Me Joëlle BADEN, agissant en sa qualité de dépositaire provisoire des minutes de feu Joseph ELVINGER.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007563/51.

(150007832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

ZIM Asia Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.448.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December,

Before Us Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his absent colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed,

Appeared:

The company Zim Holding Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, with a share capital amounting to two hundred thousand US dollars (USD 200,000.-), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174386, represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, with professional address in 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

1.- That the company "Zim Asia Maritime Company S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed passed before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on November 27, 2007, and published in the Mémorial C No.111 dated January 16, 2008, which has been amended by a deed passed before Maître Karine REUTER, notary residing in Rédange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, on February 20, 2008, and published in the Mémorial C No.1425 dated June 10, 2008 (the "Company").

2.- That the capital of the Company is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) represented by one hundred (100.-) shares with a par value of two hundred US dollars (USD 200.-) each, fully paid.

3.- That the appearing party, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect.

4.- That the appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company, and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purpose of this deed.

6.- That the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed, and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

8.- That the appearing party hereby grants full and entire discharge to the manager of the Company for the performance of his mandate up to this date.

9.- That the books and records of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 950.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société Zim Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au capital social de deux-cent mille dollars américains (200.000,- USD), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174386, représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signée «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société «Zim Asia Maritime Company S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été constituée suivant un acte passé par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 27 novembre 2007 et publié au Mémorial C N°111 du 16 janvier 2008, lequel a été modifié par un acte passé par devant Maître Karine REUTER, notaire résidant à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg, actant en remplacement de Maître Paul Bettingen, en date du 20 février 2008 et publié au Mémorial C N°1425 du 10 juin 2008 (la «Société»).

2.- Que le capital de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000,- USD) représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents dollars américains (200,- USD) chacune, entièrement libérées.

3.- Que la comparante, associée unique de Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

4.- Que la comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

5. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura plein pouvoir d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour

7.- Que la comparante, représentée comme ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée, et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.

8.- Que la comparante donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

9.- Que les livres et documents relatifs à la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de EUR 950.-.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation GAC/2015/359. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015008590/100.

(150009212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

AI European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 314.353.742,00.

Siège social: L-8070 Bertange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 168.122.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AI EUROPEAN HOLDINGS L.P., a limited Partnership, incorporated and existing under the law of the British Virgin Islands, having its registered office at Midocean Chambers, BVI-Road Town, Tortola, registered with the British Virgin Islands Financial Services Commission under number B 893,

here represented by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 10 December, 2014.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "AI EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 168.122, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 5 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1256 dated 21 May 2012. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 7 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1318 dated 22 May 2014.

- The Company's capital is currently set at three hundred fourteen million three hundred fifty-three thousand seven hundred forty-two United States Dollar (USD 314,353,742.-), represented by three hundred fourteen million three hundred fifty-three thousand seven hundred forty-two (314,353,742) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each, fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

Agenda:

1. Transfer of the Company's registered office to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange and subsequent amendment of article 3, first sentence, of the articles of association of the Company;

2. Miscellaneous.

The sole shareholder has then requested the undersigned notary to state that:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from its current address 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, with immediate effect and subsequent amendment of article 3, first sentence, of the articles of incorporation, which should be read as follows:

" **Art. 3. First sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange."

Second resolution

The sole shareholder notes that the professional address of the managers Mr. Simon BAKER and Ms. Dawn SHAND have changed to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by an French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Pardevant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AI EUROPEAN HOLDINGS L.P., une limited Partnership, constituée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Midocean Chambers, BVI-Road Town, Tortola, inscrite au British Virgin Islands Financial Services Commission sous le numéro B 893,

ici représentée par Mr. Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée le 10 décembre 2014.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "AI EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168.122, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1256 du 21 mai 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1318 du 22 mai 2014.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois cent quatorze millions trois cent cinquante-trois mille sept cent quarante-deux US Dollar (USD 314.353.742.-), représenté par trois cent quatorze millions trois cent cinquante-trois mille sept cent quarante-deux (314.353.742) parts sociales de un US Dollar (USD 1.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange et modification subséquente de l'article 3, première phrase, des statuts;

2. Divers.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, à savoir 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec effet immédiat et de modifier l'article 3, première phrase, des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 3. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Deuxième résolution

L'associée unique constate que l'adresse professionnelle des gérants, Mr. Simon BAKER et Melle Dawn SHAND a été transférée au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros (800.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 janvier 2015. 2LAC/2015/813. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008639/113.

(150009766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 142.559.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, undersigned,

THERE APPEARED

"ADVENT MONEXT (CAYMAN) Ltd", a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number 218512,

here represented by Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, employee, residing in Howald, Luxembourg by virtue of a proxy, given in Boston on December 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.559, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 October 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 8 November 2008, number 2729 page 130946. The articles of association have been amended for the last time on 11 January 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C dated 23 March 2010, number 613, page 29407.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented here and who declares to accept that mandate, represented here and who declares to accept that mandate.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, instrumentant.

A COMPARU

«ADVENT MONEXT (CAYMAN) Ltd», une société à responsabilité limitée existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 218512,

représentée par Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, en date du décembre 2014.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.559, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 8 novembre 2008, numéro 2729 page 130946 et dont les statuts ont été amendés selon un acte du 11 janvier 2010 publié au Mémorial C du 23 mars 2010, numéro 613, page 29407.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques, représenté ici et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18589. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015008632/103.

(150010090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Scheine Gaart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5370 Schuttrange, 6A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 94.254.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SCHEINE GAART S.A.», ayant son siège social au 6A, rue du Village, L-5370 Schuttrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 94254, constituée suivant acte notarié en date du 5 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations C numéro 766 du 22 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné, dressé en date du 8 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations C numéro 980 du 25 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, directrice de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Alain SCHREURS, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée aux présentes.

Resteront pareillement annexées les procurations des actionnaires représentés.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et que les actionnaires présents ou représentés reconnaissant avoir été dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée Générale Extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société «SCHEINE GAART S.A.» et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer aux fonctions de seul et unique liquidateur de la Société:

Monsieur Guy Sauber, demeurant au 46 rue de la Syre, L-5377 Übersyren.

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telles que modifiée.

- Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- Le liquidateur peut engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

- Le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

- Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER, A. SCHREURS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18493. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015008425/61.

(150008638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Real Estate & Building Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 83.865.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

I. Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme Real Estate & Building Company S.A." établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.865 (ci-après dénommée la "Société Absorbante"),

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 29 décembre 2014, lequel pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

II. Madame Virginie PIERRU, prénommée,

agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de la de la société anonyme "Algori S.A.", établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40.044,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 29 décembre 2014, lequel pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

III. Madame Virginie PIERRU, prénommée,

agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de la de la société anonyme "Finmal" établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 31.143,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 29 décembre 2014, lequel pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui

("Algori S.A." et "Finmal" ci-après dénommées les "Sociétés Absorbées").

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées sont ensemble ci-après désignées comme les "Sociétés Fusionnantes".

Les parties comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire d'acter la fusion entre la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées comme suit:

- le conseil d'administration de la Société Absorbante et les conseils d'administration des Sociétés Absorbées ont décidé de fusionner par absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante (la "Fusion");

- la Société Absorbante DETIENT l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de "Algori S.A.", prénommée, et l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de "Finmal S.A.", prénommée, par conséquent, la Fusion sera soumise à la procédure simplifiée conformément aux énonciations des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi");

- le conseil d'administration de la Société Absorbante et les conseils d'administration des Sociétés Absorbées ont établi un projet commun de fusion conformément aux articles 261 et 278 de la Loi;

- le projet commun de fusion a été enregistré sous forme d'acte notarié en date du 13 novembre 2014, publié au journal officiel du Grand-Duché du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3516 du 24 novembre 2014;

- l'actionnaire unique de la Société Absorbante a eu le droit, un (1) mois au moins avant que l'opération de Fusion ne prenne effet entre les parties, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe 1^{er} (a), (b) et (c) de la Loi sans frais et sur simple demande;

- l'actionnaire unique des Sociétés Absorbantes n'a pas demandé la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion conformément à l'article 279 (c) de la Loi;

- un délai d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication du projet commun de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ceci exposé, les Sociétés Absorbées, après avoir été absorbées par la Société Absorbante, cessent d'exister et ses actions sont annulées.

La Fusion est effective à partir de la date du présent acte notarié comme indiquée en haut.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui seront en pris en charge par la Société Absorbante, en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Attestation

Conformément aux dispositions de l'article 271 de la Loi, le notaire soussigné, après vérification, atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes ainsi qu'au projet commun de fusion.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010138/75.

(150011673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

EBDO S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 193.649.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

EBENIS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 17, Route d'Esch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.568, ici représentée par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «EBDO S.A.» (ci-après la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, l'aliénation et la location d'aéronefs.

La Société (i) peut également prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) acquérir par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes ou autres titres de quelque forme que ce soit. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la disposition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments convertibles ou non.

La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 330'000,- (trois cent trente mille euros) représenté par 330 (trois cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 1'000,- (mille euros) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle.

Lorsque la Société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée «associé unique». La Société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main.

Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent et les décisions y sont valablement et régulièrement prises à la majorité simple des voix exprimées.

Lorsque le Conseil d'Administration est limité à un administrateur unique, cet article n'est pas d'application. Toutes les décisions prises par l'administrateur unique seront retranscrites dans un procès-verbal signé par l'administrateur unique.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont valablement introduites au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son Président, d'un administrateur délégué à ces fins ou de l'administrateur unique.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Dans le cas où la Société dépasserait deux des trois critères de l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les

membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'Assemblée Générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments respectifs.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire à l'entière du capital de la Société, c'est-à-dire à 330 (trois cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 1'000,- (mille euros) chacune.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de EUR 330'000,- (trois-cent-trente mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.950,- EUR.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, dûment représenté, détenant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateur de la Société:

- Monsieur Bernard SERIN, dirigeant, né le 17 septembre 1950 à Le Pouget (France), demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 17, Route d'Esch,

- Monsieur Nicolas SERIN, administrateur de sociétés, né le 2 mars 1975 à Saint Germain en Laye (France), demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 17, Route d'Esch,

- Monsieur Emmanuel SERIN, administrateur de sociétés, né le 7 juillet 1973 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 17, Route d'Esch.

Troisième résolution

Mademoiselle Victoria DAVY, née le 29 juillet 1991 à Thionville (France) demeurant à F-57 480 Laumesfeld, 6, rue de l'Eglise, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2019.

Cinquième résolution

Le siège social de la Société est établi à L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), Monsieur Nicolas SERIN préqualifié est nommé en qualité d'administrateur-délégué, avec le pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2019.

Septième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), Monsieur Bernard SERIN préqualifié est nommé, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2019, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 janvier 2015. Relation GAC/2015/15. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015008862/186.

(150009832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Barclays Pelleas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.231.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED

Pelleas Investments Two Limited, an exempted limited company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands and having its principal place of business at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom,

here represented by Me Ben SEGALLA, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Barclays Pelleas Investments S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.231, which has been incorporated by a notarial deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on 26 March 2007, and which articles of association (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) are published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1225 dated 21 June 2007. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 24 June 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2464 dated 12 September 2014.

The appearing party representing the whole share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and of Article 13 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend the financial year of the Company, with immediate effect, which will run from 1st January of one year to 31 December of the same year.

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges and resolves that the current financial year of the Company which started on 21 December 2014 will close on 31 December 2014, and that the subsequent financial year will start on 1st January 2015 and will end on 31 December 2015.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 14.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **14. 1.** The company's financial year runs from 1st January of one year to the 31st December of the same year.

The Shareholder(s) may shorten the term of the financial year at any time."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de Décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Pelleas Investments Two Limited, une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et ayant son principal établissement à 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, Royaume-Uni,

ici représentée par Me Ben Segalla, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de "Barclays Pelleas Investments S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.231, constituée par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 26 mars 2007, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1225 du 21 juin 2007. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 24 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2464 du 12 septembre 2014.

La partie comparante représente l'intégralité du capital social et requière le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en conformité avec les provisions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel un associé d'une société à responsabilité limitée peut exercer les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont enregistrées dans les minutes ou établies par écrit, et de l'article 13 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, de sorte que l'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier d'une année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Pour éviter tout doute, l'Associé Unique reconnaît et décide que l'exercice social en cours de la Société commencé le 21 décembre 2014 se terminera le 31 décembre 2014, et que l'exercice social suivant commencera le 1^{er} janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2015.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur qui suit:

" **14.1.** L'exercice social de la société commence le 1^{er} janvier d'une année et se termine le 31 décembre de la même année.

Le ou les associés peuvent abrégé la durée de l'exercice social à tout moment."

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. SEGALLA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. LAC/2014/63228. Reçu soixante-quinze euros 75,00.€.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008683/103.

(150009420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

AI International Chemicals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.020.000,00.

Siège social: L-8070 Luxembourg, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 144.098.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AI Investments Holdings LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the law of the United States of America, having its registered office at 730, Fifth Avenue, c/o Access Industries Management, LLC, 20th floor, USA-10019 New York, registered with the Secretary of State under number 4735465,

here represented by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 2 December, 2014.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "AI INTERNATIONAL CHEMICALS S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 144.098, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 8 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 271 dated 6 February 2009. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 17 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2755 dated 13 November 2012.

- The Company's capital is currently set at thirty-one million twenty thousand United States Dollar (USD 31, 020,000.-), represented by one million five hundred fifty-one thousand (1,551,000) shares having a par value of twenty United States Dollar (USD 20.-) each, fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

Agenda:

1. Transfer of the Company's registered office to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange and subsequent amendment of article 3, first sentence, of the articles of association of the Company;
2. Miscellaneous.

The sole shareholder has then requested the undersigned notary to state that:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from its current address 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, with immediate effect and subsequent amendment of article 3, first sentence, of the articles of incorporation, which should be read as follows:

“ **Art. 3. first sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange.”

Second resolution

The sole shareholder notes that the professional address of the manager Ms Corinne NÉRÉ has changed to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by an French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Pardevant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Al Investments Holdings LLC, une limited liability company, constituée et existante sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, établie et ayant son siège social à 730, Fifth Avenue, c/o Access Industries Management, LLC, 20th floor, USA-10019 New York, inscrite au Secretary of State sous le numéro 4735465,

ici représentée par Mr. Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée le 2 décembre 2014.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Al INTERNATIONAL CHEMICALS S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168.122, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271 du 6 février 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2755 du 13 novembre 2012.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois trente et un millions vingt mille US Dollar (USD 31.020.000.-), représenté par un million cent cinquante et un mille (1.551.000) parts sociales de vingt US Dollar (USD 20.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange et modification subséquente de l'article 3, première phrase, des statuts;

2. Divers.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, à savoir 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec effet immédiat et de modifier l'article 3, première phrase, des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 3. première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Deuxième résolution

L'associée unique constate que l'adresse professionnelle de la gérante Melle Corinne NÉRÉ, a été transférée au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros (800.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 janvier 2015. 2LAC/2015/815. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008646/111.

(150010179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Augustus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.734.

Suite à un transfert de siège social, il convient de modifier l'adresse de Sandrine Anton précédemment au 35 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg par:

1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange

Leudelange, le 16 janvier 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015009445/13.

(150011005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

NGP ETP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.822.

In the year two thousand fourteen, on the thirty- first day of December,
Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NGP ETP Investment LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the state of Delaware (United States), having its registered office at 615 S. Dupont Highway, Dover 19901, Delaware, United States, registered under the number 4621638,

duly represented by M. Pablo UMBON-MANZANO, Juriste, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal.

The proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member (the “Sole Member”) of the company NGP ETP Holdings S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 145.822, incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary, on April 15, 2009, published in the official gazette, *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on May 5, 2009, number 941, page 45148 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary, on July 14, 2010, published in the official gazette, *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on September 9, 2010, number 1853, page 88935.

The appearing party, in its capacity of the Sole Member of the Company represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand seven hundred twenty-five United States Dollars (USD 2,725.-) taking it from its present amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), represented by one thousand six hundred (1,600) shares with a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each to the amount of forty-two thousand seven hundred twenty-five United States Dollars (USD 42,725.-).

Second resolution

The Sole Member resolved to issue one hundred and nine (109) shares with a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

Subscription and payment

The person appearing, M. Pablo UMBON-MANZANO, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member for the one hundred and nine (109) newly issued shares with a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each and to make payment in full for such shares by a contribution in kind consisting of the repayment of part of a claim with an aggregate amount of five hundred fifteen thousand United States Dollars (USD 515,000.-) held by the Sole Member against the Company (the “Claim”), out of which two thousand seven hundred twenty-five United States Dollars (USD 2,725.-) are used for the subscription of the newly issued shares.

Such Claim is evidenced by the interim accounts dated as at November 30, 2014 (the “Interim Accounts”) and a valuation report dated 19 December 2014 (the “Valuation Report”).

Copies of the Interim Accounts, having been signed “*ne varietur*” by the appearing person and the undersigned notary, and the Valuation Report, having been signed “*ne varietur*” by the appearing person and by the undersigned notary, have been submitted to the undersigned notary and will remain in its possession for safe keeping.

Third resolution

The Sole Member resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions, which shall now be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at forty-two thousand seven hundred twenty-five United States Dollars (USD 42,725.-), represented by one thousand seven hundred and nine (1,709) shares with a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder person has signed with US, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

NGP ETP Investment LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit de l'Etat de Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social 615 S. Dupont Highway, Dover 19901, Delaware, Etats-Unis, immatriculée sous le numéro 4621638,

dûment représentée par M. Pablo UMBON-MANZANO, Juriste, demeurant professionnellement à, 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de la société NGP ETP Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 145.822, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant, le 15 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 mai 2009, numéro 941, page 45148 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, le 14 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 Septembre 2010, numéro 1853, page 88935.

La partie comparante, en tant qu'associé unique de la Société, représentée comme mentionnée ci-dessus, demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille sept cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.725,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.000,-), représenté par mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-) chacune, au montant de quarante-deux mille sept cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 42.725,-).

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé d'émettre cent neuf (109) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations des parts sociales existantes de la Société

Souscription et paiement

La personne comparante, M. Pablo UMBON-MANZANO, préqualifiée, a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique les cent neuf (109) parts sociales, nouvellement émises et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en le remboursement d'une partie d'une créance d'un montant total de cinq cent quinze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 515.000,-), détenu par l'Associé unique à l'encontre de la Société (la «Créance»), dont deux mille sept cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,725,-) sont utilisés pour la souscription des actions nouvellement émises.

Cette Créance est attestée par les comptes intermédiaires en date du 30 novembre 2014 (les «Comptes Intermédiaires») et d'un rapport d'évaluation en date du 19 décembre 2014 (le «Rapport d'Evaluation»).

Des copies des Comptes Intérimaires, signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, et le Rapport d'Evaluation, signé "ne varietur" par le comparant et par le notaire instrumentant, ont été soumis au notaire instrumentant et seront conservées par ses soins.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la société de façon à refléter les résolutions ci-dessus, pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital est fixé à quarante-deux mille sept cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 42.725,-) représenté par mille sept cent neuf (1.709) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de neuf cents Euros (EUR 900,-).

DONC ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, présent acte.

Signé: P. UMBON-MANZANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009163/125.

(150010463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

4Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 159.360.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den dreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

1. Herr Wolfgang SAUER, Geschäftsmann, geboren am 8/4/1968 in Annweiler (D), wohnhaft in D-67480 Edenkoben, Bahnhofstrasse 149,

vertreten durch Herrn Christian König, nachbenannt,

auf Grund einer Spezialvollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Edenkoben am 14. September 2014

welche Vollmacht, nach "ne varietur" durch den Vollmachtnehmer und den instrumentierenden Notar unterzeichnet wurde, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden,

2. Herr Frank THERY, Geschäftsmann, geboren am 21/8/1963 in Salmtal (D), wohnhaft in L-6355 Garnich, 9, rue des Tanneurs,

hier vertreten durch Herrn Christian König, nachbenannt,

auf Grund einer Spezialvollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Garnich am 14. September 2014

3. Herr Christian K.NIG, Rechtsanwalt, geboren am 15/2/1967 in Trier (D), wohnhaft in D-54290 Trier, Saarstrasse 116;

hier alle drei ordnungsgemäß vertreten durch Frau Francine MAY, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-9087 Ettelbruck, 2, place de l'Hôtel de Ville, auf Grund einer Spezialvollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg am 17 Dezember 2014;

Diese Vollmachten werden nach Unterzeichnung und Paraphierung "ne varietur" durch die Komparentin und den unterzeichneten Notar der vorliegenden Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben bei den für die Registrierung zuständigen Behörden eingereicht zu werden

Die vorbezeichneten Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, welche alle Anteile des Kapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung 4Finance Lux S.ar.l., (Matrikel 2011 24 06 698) mit dem Gesellschaftssitz in L-2633 Senningerberg, 56 route de Treves, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B unter Nummer 159.360,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Decker, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 11 März 2011, veröffentlicht im Mémorial C des Sociétés et Associations vom 25. Mai 2011, Nummer 1113, halten,

vertreten wie vorerwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes beurkunden:

Daß der unter sub 1. genannte Komparent Herr Wolfgang SAUER hiermit 16 Anteile der oben genannten Gesellschaft „4FINANCE LUX SARL" an Herrn Frank THERY, vorgeannt, dies annehmend, abtritt und 15 Anteile der oben genannten Gesellschaft „4FINANCE LUX SARL" an Herrn Christian KÖNIG, vorgeannt, dies annehmend, abtritt.

Der Preis dieser Abtretungen wurde unter Parteien geregelt.

Annahme

Die Herren Frank THERY und Christian KÖNIG, vorgenannt, erklären in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft die vorstehende Anteilsabtretung namens der Gesellschaft anzunehmen und bestätigen dass diesbezüglich kein Hinderniss besteht.

Beschluss der Anteilhaber

Die vorgenannten Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, haben alsdann folgenden Beschluss einstimmig gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen nach vorgehender Anteilsabtretung Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400 Euro), eingeteilt in hundertvierundzwanzig (124) Anteile zu je hundert Euro (100.- Euro) welche wie folgt gehalten werden:

Herr Frank THERY	78 Anteile
Herr Christian KÖNIG	46 Anteile
Total	124 Anteile

Herr Wolfgang SAUER ist nicht mehr Anteilhaber der Gesellschaft

Erklärung der Gesellschafter

Die Gesellschafter erklären hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten und Honorare

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 650.-€.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré a Diekirch Actes Civils, le 2 janvier 2015. Relation: DAC/2015/27. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 19. Januar 2015.

Référence de publication: 2015010337/74.

(150010901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

SJ Properties Aubervilliers DebtCo Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.781.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

M.R.E. Watrin / J.-J. Josset

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015008445/14.

(150009481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Fläkt Woods Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.132.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of November,

Before Maître Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Fläkt Woods Holding S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117132 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on June 7, 2006 and published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1570 of August 18, 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of Maître Elvinger on September 1st, 2010, published in "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 2325 of October 29, 2010.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "Fläkt Woods (Luxembourg) S.à r.l." a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85984 (the "Sole Shareholder"), represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 125 (one hundred twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100 (hundred) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution:

- The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 125 (one hundred twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (hundred euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder approves the balance sheet and the profit and loss account of the Company dated November 28, 2014 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution:

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution:

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution:

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:

- Gérard Becquer, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Eric Chassagnade, residing at 18, avenue Louis Casai, CH-1209 Geneva; and

- Angelo Falaguerra, residing at 28, via Pacinotti, I- 20092 Cinisello Balsamo MI.

Discharge is also given to Fabian Sires, residing at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, for his mandate until October 3, 2014.

Sixth resolution:

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre,

Pardevant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Fläkt Woods Holding S.à r.l.", ayant son siège social au 1A rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 117132 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 juin 2006 et publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 18 août 2006 sous le numéro 1570. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du notaire Maître Elvinger en date du 1^{er} septembre 2010, publié au "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" numéro 2325 du 29 octobre 2010.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Fläkt Woods (Luxembourg) S.à r.l." une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85984 («l'Associé Unique»), représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, dûment autorisée à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution.

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution.

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représentés par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 28 novembre 2014 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution.

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

22110

Quatrième résolution

- l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg;
- Eric Chassagnade, avec adresse professionnelle au 18, avenue Louis Casai, CH-1209, Genève; et
- Falaguerra Angelo, demeurant au 28, via Pacinotti, I-20092 Cinisello Balsamo MI.

Décharge pleine et entière est également accordée à Fabian Sires, avec adresse professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour son mandat jusqu'à la date du 3 octobre 2014.

Sixième résolution

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ EUR 1.500.-.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58125. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2015009719/184.

(150010992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Sport Engineering and Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 108.794.

L'an deux mille quinze, le douze janvier,

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Franco IOVINO, né le 19 août 1964 à Liège (Belgique), demeurant à B-4620 Fléron, 5, Rue Théophile Blanvalet.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée «SPORT ENGINEERING AND CONSULTING S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, Avenue du Dix Septembre, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1181 du 10 novembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.794.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2550 Luxembourg, 38, Avenue du Dix Septembre à L-9570 Wiltz, 30, rue des Tondeurs, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg.».

Les autres alinéas restent inchangés.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est administrée par deux ou plusieurs co-gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les co-gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les co-gérants ne peuvent engager individuellement et sous leur seule signature la Société. Les co-gérants engagent la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi, par les seules signatures conjointes de deux cogérants.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination ou par décision ultérieure des associés.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** Un co-gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** Les décisions des co-gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toutefois, en cas d'urgence ou de difficultés matérielles, la tenue de réunions n'est pas obligatoire.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide la nomination, en qualité de «cogérant», pour une durée indéterminée, de:

– Madame Ghislaine DUBOIS, née le 7 février 1981 à Wissembourg (France), demeurant professionnellement à L-7327 Steinsel, 35, Rue John F. Kennedy.

En outre, la fonction de Monsieur Franco IOVINO sera désormais celle de «co-gérant».

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: IOVINO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/01/2015. Relation: EAC/2015/1018. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15/01/2015.

Référence de publication: 2015008463/63.

(150009042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Danube Capital SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.914.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of December.

Before Us Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf-les-Bains, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Danube Capital Trust, represented by its trustee MaplesFS Limited, a company incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 1093, Boundary Hall, Cricket Square, KY1-1102, Grand Cayman, Cayman Islands registered at the companies register of Cayman Islands under the number 71581,

here represented by Ms Michelle Mc Adams Origer,

by virtue of a proxy under private seal given on December 8, 2014; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the public limited company ("société anonyme") "Danube Capital S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2633 Senningerberg, 6D, Route de Trèves, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 167.914, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing at Luxembourg, on the 28th of March 2012, published in the Mémorial C number 957 of the 13th of April 2012.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint as liquidator of the company:

Revox, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare (RCS Luxembourg B 148.865) (the "Liquidator") The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The general meeting resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the managers of the company for the execution of their mandate.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par devant Nous Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Danube Capital Trust, représenté par son trustee MaplesFS Limited, une société existant et gouvernée par les lois de Îles Caïmanes, ayant son siège social à PO Box 1093, Boundary Hall, Cricket Square, KY1-1102, Îles Caïmanes, inscrite auprès du Registre des sociétés de Îles Caïmanes sous le numéro 71581,

ici représentée par Mme Michelle Mc Adams Origer,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 8 décembre 2014; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société anonyme "Danube Capital S.A.", établie et ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, Route de Trèves, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 167.914, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 28 mars 2012, publié au Mémorial C numéro 957 du 13 avril 2012.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

Revox, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare (RCS Luxembourg B 148.865) (le «Liquidateur») L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Mc Adams Origer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 23 décembre 2014. REM/2014/2816. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009631/112.

(150010993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Mondrion Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.816.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le dix novembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

VASCO STRATEGIC FUND SPC, une Société ayant son siège social à Clifton House, 75 Fort Street, PO Box 1350, KY1-1108 Grand Cayman, Les Iles Caïmans,

représentée par Monsieur Florian LUCATI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée,

laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui (ci-après la «Partie Comparante»).

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que VASCO STRATEGIC FUND SPC, pré qualifié, est l'Actionnaire unique actuel (l'«Actionnaire Unique»), de la société anonyme dénommée MONDRION DEVELOPPEMENT S.A., une Société Anonyme ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 155816, qui a été constituée, en date du 24 septembre 2010 suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2428 du 11 Novembre 2010 (la «Société»); et dont les statuts n'ont à ce jour jamais été modifiés.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représentés par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- Que l'Actionnaire Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- Que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le Notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné;

En outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel;

Qu'en conséquence, il est à considérer que:

- tout le passif de ladite Société est réglé;

- l'actif restant, s'il en est, est attribué à l'Actionnaire Unique;

- décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date des présentes;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connu du notaire instrumentant ses par nom, prénom, état et demeure, celui-ci signé avec le notaire le présent acte.

Follows the English translation of the text above

In the year two thousand fourteen, on the tenth of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

VASCO STRATEGIC FUND SPC, a Company having its registered office at Clifton House, 75 Fort Street, PO Box 1350, KY1-1108 Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Mr Florian LUCATI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to him.

The aforesaid proxy, initialled *ne varietur* by the representative of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities (hereinafter referred to as the "Appearing Party")

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- VASCO STRATEGIC FUND SPC is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of MONDRION DEVELOPEMENT S.A., a Société Anonyme having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 155816, incorporated under Luxembourg Laws pursuant to a notarial deed enacted by Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary in Luxembourg, on 24 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2428 on 11 November 2010 (the "Company"); and, the articles of association of which have until now never been amended.

- the capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (the Shares);

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the immediate dissolution of the Company;

- the Sole Shareholder designates itself as liquidator of the Company and acting in the aforesaid capacity, requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned.

Furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities.

Therefore, as a consequence of the above, we can consider that:

- all the liabilities of the company are paid up;
- the remaining net assets, if any, will be paid to the Sole Shareholder;
- full discharge is granted to the members of the Board of the Directors and to the Statutory Auditor of the Company for the performance of their mandates until the date of the present deed;
- the dissolution of the Company is done and closed;
- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five (5) years at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearing party and in case of divergences between the French and the english text, the French version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the Notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Signé: F. LUCATI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52808. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2015009147/108.

(150010210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Alego S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.437.

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand- Duché de Luxembourg).

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ALEGO S.A.», ayant son siège social au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 150 437, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 février 2010, numéro 255).

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia MARCHI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Madame le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les actionnaires ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par eux ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées et que dès lors il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la devise d'expression du capital social de la Société, actuellement libellé en euro (EUR), en dollar des Etats-Unis (USD) avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2014.

2. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1^{er} des Statuts.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2014 (i) de changer la devise d'expression du capital social de la Société, actuellement libellé en euro (EUR), en dollar des Etats-Unis (USD) et (ii) de convertir le capital social souscrit de la Société au taux de change d'un virgule vingt-six quatre-vingt-cinq dollar des Etats-Unis (USD 1,2685) pour un euro (EUR 1,-) à la date du 1^{er} octobre 2014, de sorte que le capital social de la Société est fixé à trente-neuf mille trois cent vingt-trois dollars des Etats Unis et cinquante cents (USD 39.323,50), représenté par trois cent dix actions (310) dont la valeur nominale unitaire est de cent vingt-six dollars des Etats Unis et quatre-vingt-cinq cents (USD 126.85).

Pouvoir est conféré au conseil d'administration de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

Suite à la conversion du capital social, l'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-neuf mille trois cent vingt-trois dollars des Etats Unis et cinquante cents (USD 39.323,50) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent vingt-six dollars des Etats Unis et quatre-vingt-cinq cents (USD 126.85) chacune, entièrement libérées."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: C. HESTIN, P. MARCHI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17879. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015009473/69.

(150010964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

AI International Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 126.600,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 146.457.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AI INTERNATIONAL HOLDINGS LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the law of the United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, USA-DE 19808 Wilmington, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4027055,

here represented by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 2 December, 2014.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "AI International Parent S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 146.457, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 4 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1273 dated 2 July 2009. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, on 6 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 182 dated 28 January 2011.

- The Company's capital is currently set at one hundred twenty-six thousand six hundred United States Dollar (USD 126,600.-), represented by one thousand (1,000) common voting shares having a value of one hundred twenty-six point sixty United States Dollar (USD 126.60.-) each, fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

Agenda:

1. Transfer of the Company's registered office to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange and subsequent amendment of article 3, first sentence, of the articles of association of the Company;

2. Miscellaneous.

The sole shareholder has then requested the undersigned notary to state that:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from its current address 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, with immediate effect and subsequent amendment of article 3, first sentence, of the articles of incorporation, which should be read as follows:

“ **Art. 3. first sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange.”

Second resolution

The sole shareholder notes that the professional address of the manager Mr. Simon BAKER has changed to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by an French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Pardevant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AI INTERNATIONAL HOLDINGS LLC, une limited liability company, constituée et existante sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, établie et ayant son siège social à 2711, Centerville Road, USA-DE 19808 Wilmington, inscrite au Secretary of State of Delaware sous le numéro 4027055,

ici représentée par Mr. Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée le 2 décembre 2014.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "AI International Parent S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 146.457, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1273 du 2 juillet 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 182 du 28 janvier 2011.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent vingt-six mille six cents US Dollar (USD 126.600.-), représenté par mille (1.000) parts sociales de cent vingt-six virgule soixante US Dollar (USD 126,60.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange et modification subséquente de l'article 3, première phrase, des statuts;

2. Divers.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, à savoir 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec effet immédiat et de modifier l'article 3, première phrase, des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 3. première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Deuxième résolution

L'associée unique constate que l'adresse professionnelle du gérant Monsieur Simon BAKER a été transférée au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros (800.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 janvier 2015. 2LAC/2015/816. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008644/111.

(150010178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Sunrise Green Technologies SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 166.818.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Giorgio CAPPELLETTI, homme d'affaires, né le 14 novembre 1957 à Montana Vs (Suisse), résidant à Corso Elvezia 7, 6900 Lugano (Suisse) (ci-après l'«Actionnaire Unique»

ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Lugano le 22 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée SUNRISE GREEN TECHNOLOGIES SA, société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 166.818, établie et ayant son siège social au 8, Avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg, ci-après nommée la «Société», a été constituée par acte par-devant le notaire instrumentant, en date du 23 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 756 du 22 mars 2012.

- Que le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (50.000.-EUR), divisé en cinq cents (500) actions de cent euros (100.-EUR) chacune;

- Que l'actionnaire unique, est le propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné, ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- En outre l'Actionnaire Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel et qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par LEXTRAY S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.492, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire à la liquidation et au commissaire aux comptes de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse du siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 janvier 2015. 2LAC/2015/98. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008472/55.

(150008951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

AI International, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 126.600,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 104.685.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AI International Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (formerly: 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg), registered with the R.C.S. Luxembourg under number B146457,

here represented by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 11 December, 2014.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "AI International, s.à r.l." (the "Company"), with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 104.685, incorporated pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, on 6 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 197 dated 4 March 2005. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, on 6 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 181 dated 28 January 2011.

- The Company's capital is currently set at one hundred twenty-six thousand six hundred United States Dollar (USD 126,600), represented by one thousand (1,000) common voting shares of one hundred and twenty-six point sixty United States Dollar (USD 126.60.-) each, fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

Agenda:

1. Transfer of the Company's registered office to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange and subsequent amendment of article 3, first sentence, of the articles of association of the Company;

2. Miscellaneous.

The sole shareholder has then requested the undersigned notary to state that:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from its current address 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, with immediate effect and subsequent amendment of article 3, first sentence, of the articles of incorporation, which should be read as follows:

“ **Art. 3. first sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange.”

Second resolution

The sole shareholder notes that the professional address of the manager Mr. Simon BAKER has changed to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by an French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Pardevant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Al International Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (anciennement: 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg), inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 146457,

ici représentée par Mr. Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée le 11 décembre 2014.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Al International, s.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104.685, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 6 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 197 du 4 mars 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 181 du 28 janvier 2011.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent vingt-six mille six cents US Dollar (USD 126.600.-), représenté par mille (1.000) parts sociales de cent vingt-six virgule soixante US Dollar (USD 126,60.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange et modification subséquente de l'article 3, première phrase, des statuts;

2. Divers.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, à savoir 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec effet immédiat et de modifier l'article 3, première phrase, des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 3. première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Deuxième résolution

L'associée unique constate que l'adresse professionnelle du gérant, Mr. Simon BAKER a été transférée au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros (800.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 janvier 2015. 2LAC/2015/814. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008645/110.

(150010180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

ZIM Europa Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.679.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December,

Before Us Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his absent colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed,

Appeared:

The company Zim Holding Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, with a share capital amounting to two hundred thousand US dollars (USD 200,000.-), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174386, represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, with professional address in 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

1.- That the company "Zim Europa Maritime Company S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed passed before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on November 27, 2007, and published in the Mémorial C No.177 dated January 23, 2008, which has been amended by a deed passed before Maître Karine REUTER, notary residing in Rédange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, on February 20, 2008, and published in the Mémorial C No.1426 dated June 10, 2008 (the "Company").

2.- That the capital of the Company is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) represented by one hundred (100.-) shares with a par value of two hundred US dollars (USD 200.-) each, fully paid.

3.- That the appearing party, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect.

4.- That the appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company, and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purpose of this deed.

6.- That the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed, and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

8.- That the appearing party hereby grants full and entire discharge to the manager of the Company for the performance of his mandate up to this date.

9.- That the books and records of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 950.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre,

Par devant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier restera dépositaire de la minute, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A comparu:

La société Zim Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au capital social de deux-cent mille dollars américains (200.000,- USD), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174386, représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société «Zim Europa Maritime Company S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été constituée suivant un acte passé par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 27 novembre 2007 et publié au Mémorial C N°177 du 23 janvier 2008, lequel a été modifié par un acte passé par devant Maître Karine REUTER, notaire résidant à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg, actant en remplacement de Maître Paul Bettingen, en date du 20 février 2008 et publié au Mémorial C N°1426 du 10 juin 2008 (la «Société»).

2.- Que le capital de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000,- USD) représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents dollars américains (200,- USD) chacune, entièrement libérées.

3.- Que la comparante, associée unique de Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

4.- Que la comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

5. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura plein pouvoir d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour

7.- Que la comparante, représentée comme ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée, et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.

8.- Que la comparante donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

9.- Que les livres et documents relatifs à la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de EUR 950,-

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation GAC/2015/362. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015008594/102.

(150009205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Monopolka Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 94, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 145.108.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Madame Joanna GRODECKI, graphiste, née à Swiebodzice (Pologne), le 16 mars 1972, demeurant à L-2628 Luxembourg, 94, rue des Trévires,

ici représentée par Monsieur Etienne VELASTI, directeur administratif et financier, demeurant à L-8551 Noerdange, 2, Kierchewee,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 15 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée «MONOPOLKA SARL» établie et ayant son siège social à L-2628 Luxembourg, 94, rue des Trévires, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.108 (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 26 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 675 du 27 mars 2009.

Que la Société a un capital social de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100.-€) chacune, entièrement libéré;

Que la comparante est la seule propriétaire de la totalité des parts sociales de la société «MONOPOLKA SARL.» en vertu des statuts tels que publiés.

Ensuite la comparante agissant comme dit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de dissoudre la société «MONOPOLKA SARL.», avec effet immédiat sans liquidation.

Qu'elle déclare que l'activité de la Société a cessé et avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière;

Que la Société ne possède pas d'immeuble ni de part(s) d'immeuble(s);

En sa qualité de liquidateur de la Société, elle déclare que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Grodecki, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008236/48.

(150009087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

ZIM China Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.674.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December,

Before Us Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his absent colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed,

Appeared:

The company Zim Holding Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, with a share capital amounting to two hundred thousand US dollars (USD 200,000.-), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174386, represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, with professional address in 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

1.- That the company "Zim China Maritime Company S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed passed before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on November 27, 2007, and published in the Mémorial C No.179 dated January 23, 2008, which has been amended by a deed passed before Maître Karine REUTER, notary residing in Rédange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, on February 20, 2008, and published in the Mémorial C No.1428 dated June 10, 2008 (the "Company").

2.- That the capital of the Company is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) represented by one hundred (100.-) shares with a par value of two hundred US dollars (USD 200.-) each, fully paid.

3.- That the appearing party, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect.

4.- That the appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company, and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purpose of this deed.

6.- That the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed, and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

8.- That the appearing party hereby grants full and entire discharge to the manager of the Company for the performance of his mandate up to this date.

9.- That the books and records of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 950,-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre,

Par devant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier restera dépositaire de la minute, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A comparu:

La société Zim Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au capital social de deux-cent mille dollars américains (200.000,- USD), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174386, représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société «Zim China Maritime Company S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été constituée suivant un acte passé par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 27 novembre 2007 et publié au Mémorial C N°179 du 23 janvier 2008, lequel a été modifié par un acte passé par devant Maître Karine REUTER, notaire résidant à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg, actant en remplacement de Maître Paul Bettingen, en date du 20 février 2008 et publié au Mémorial C N°1428 du 10 juin 2008 (la «Société»).

2.- Que le capital de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000,- USD) représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents dollars américains (200,- USD) chacune, entièrement libérées.

3.- Que la comparante, associée unique de Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

4.- Que la comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

5. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura plein pouvoir d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour

7.- Que la comparante, représentée comme ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée, et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.

8.- Que la comparante donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

9.- Que les livres et documents relatifs à la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de EUR 950,-.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junginster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation GAC/2015/358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015008593/102.

(150009216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

IIF Int'l Airport Acquisitions (Canada) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.566.

Lors du transfert de parts sociales par le contrat de vente signé en date du 13 janvier 2015, l'associé unique International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. a transféré la totalité de ses 1,250,000 parts sociales à la société IIF LuxCo 2 S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 130912.

Dès lors, IIF LuxCo 2 S.à r.l. devient l'associé unique et détient la totalité des 1,250,000 parts sociales dans la Société.

Par résolutions écrites prises en date du 13 janvier 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- révocation de Manacor (Luxembourg) S.A., avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat;

- nomination de Monsieur Patrick Houbert, né le 5 janvier 1976 à Rose-Hill, Ile Maurice, ayant son adresse professionnelle au 16, Avenue de la Porte Neuve, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 13 janvier 2015 et pour une durée indéterminée;

- nomination de Monsieur Patrick Meunier, né le 9 mai 1960 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 16, Avenue de la Porte Neuve, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 13 janvier 2015 et pour une durée indéterminée;

- nomination de Monsieur Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 13 janvier 2015 et pour une durée indéterminée;

- nomination de Monsieur Dennis Clarke, né le 12 juillet 1962 à New Jersey, États-Unis, ayant son adresse professionnelle au 89, Headquarters Plaza, North Tower, suite 1416, 07960 Morristown, New Jersey, Etats-Unis, en tant que gérant avec effet au 13 janvier 2015 et pour une durée indéterminée;

- nomination de Monsieur Roger Hanson, né le 9 août 1960 à Radcliffe, Lancashire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, Ansbacher House, Genesis Close, KY - 1-1208, Grand Cayman, Iles Caïmans, en tant que gérant avec effet au 13 janvier 2015 et pour une durée indéterminée;

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

* Monsieur Patrick Houbert;

* Monsieur Patrick Meunier;

* Monsieur Mark Doherty;

* Monsieur Dennis Clarke; et

* Monsieur Roger Hanson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015008067/42.

(150008972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Estate Management and Financial Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.426.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Monsieur Roberto POLITO, Entrepreneur, né le 16 octobre 1939 à Rome (Italie), demeurant à Monaco, 14 Rue Emile de Loth, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est l'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») de "ESTATE MANAGEMENT AND FINANCIAL SOLUTIONS S.A." (la "Société"), ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 655 du 12 mars 2012,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 166426.

Le capital social de la Société est de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le comparant, représenté comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare dissoudre et mettre en liquidation la Société avec effet immédiat.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Actionnaire Unique, il déclare que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs seront réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Actionnaire Unique, de sorte que la dissolution et liquidation de la Société seront considérées comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par le comparant aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Qu'il y a lieu d'annuler le registre des actionnaires.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/294. Reçu cent cinquante euros 150,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007910/53.

(150008255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.